

Appel à candidature – Conseiller pédagogique académique ASH

Chargé de mission « formation et accompagnement »

Poste à pourvoir au 1^{er} septembre 2022

Placé sous l'autorité de l'inspecteur de l'Education nationale conseiller technique école inclusive de la rectrice, l'enseignant chargé de mission « formation et accompagnement », titulaire du CAPPEI (ou équivalent), a pour mission de participer à la mise en œuvre du projet académique relatif à l'école inclusive.

La mission s'exerce au rectorat de Grenoble sur la base de 1 607 heures annuelles.

Descriptif des missions

- 1. Participer à l'encadrement des formations initiales et des différentes certifications complémentaires en ASH et assurer la mise en œuvre du suivi des stagiaires dans l'académie conformément au cahier des charges établi avec l'INSPE**
 - Coordination académique de la formation CAPPEI pour l'INSPE, la FTLV et les 5 départements de l'académie
 - Création, organisation et suivi des 2 modules d'approfondissement TSA et TSLA. 104h de formation pour chaque regroupement (Annecy-Grenoble-Valence).
 - Suivi et mise à jour du parcours Magistère pour la partie en distanciel.
 - Participation aux jurys d'examen pour les enseignants du second degré
- 2. Participer en lien avec la FTLV au suivi des stages « école inclusive » inscrits au PAF, à l'organisation des colloques et rencontres académiques**
- 3. Participer à la conception et à la mise en œuvre de modules de formation à destination des acteurs des PIAL**
- 4. Intervenir en qualité de formateur dans les différentes actions de formations**
 - Coordination du groupe de formateurs « ASH - école inclusive »
 - Organisation des modules d'initiatives nationale
 - Organisation des formations croisées Education nationale / Agence régionale de santé
- 5. Conseiller les enseignants candidats au CAPPEI**
 - Personne ressource pour le CAPPEI et suivi des candidatures en lien avec la DIPER-E et l'EAFC
 - Accompagnement des enseignants présentant le CAPPEI en candidats libres
- 6. Assurer le suivi, en lien avec les DSDEN, des situations complexes d'élèves en situation de handicap**
- 7. Apporter son expertise pédagogique aux services académiques dans le cadre de la procédure d'aménagements aux examens**
- 8. Repérer les innovations pédagogiques dans le champ de l'école inclusive et participer à leur valorisation et leur diffusion sur le site académique**
- 9. Assurer la diffusion de l'information réglementaire et pédagogique à destination des équipes au travers du site académique**

Profil du candidat

- Professeur du 1^{er} ou du 2nd degré, titulaire du CAPPEI ou diplôme équivalent
- Disposer du CAFIPEMF ou du CAFFA ou s'engager dans une dynamique de préparation de cette certification serait un plus

- Avoir une bonne connaissance des dispositifs de scolarisation des élèves en situation de handicap les plus fréquents (troubles des fonctions cognitives, troubles du spectre autistique, troubles du comportement, « dys »,...)
- Connaître les conséquences des situations de handicaps, les incidences sur les apprentissages et adaptations pédagogiques.
- Connaître les approches pédagogiques adaptées pour les adolescents en grande difficulté scolaire, et les élèves en situation de handicap du 1er et du 2nd degré.
- Définir et connaître des stratégies et des outils pour l'accompagnement des enseignants en cours de spécialisation.
- Savoir apprécier de façon distanciée les diverses pratiques pédagogiques, les diverses démarches d'enseignement et d'apprentissage.
- Posséder le sens de la communication et du travail en équipe.
- Posséder de très bonnes qualités relationnelles, travailler en équipe et en partenariat.
- Maîtriser l'outil informatique.
- Faire preuve de disponibilité et de réactivité
- Rédiger des comptes rendus, des notes
- Être capable d'analyser une situation complexe, pour proposer des pistes de traitement

Le dossier de candidature, constitué d'un CV, d'une lettre de candidature et d'une copie du dernier rapport d'inspection (ou CR de rendez-vous de carrière), est à adresser à Monsieur Philippe ROEDERER, IEN ASH, conseiller technique école inclusive (ce.ecoleinclusive@ac-grenoble.fr), pour le 4 juillet 2022, délai de rigueur.